



Joint de culasse

Par dudu27

est t'il normal d'avoir des problemes de joint de culasse sur une clio automatique a 148 000 kms cela peu t'il etre considere comme un vis cache
merci a l'avance pour vos conseil

Par isernon

venez-vous de l'acheter ou l'avez-vous acheter neuve ?

quel est l'âge de votre clio ?

Salutations

Par ESP

BONJOUR

Formule de politesse habituelle ici.

Nous sommes un forum juridique et ne pouvons donc pas préjuger de l'origine des problèmes moteurs... Age, usage, entretien etc...

Il n'y aurait qu'une expertise pour le dire, afin de lancer une procédure.

Par Prana67

Bonjour,

Pouvez vous préciser quand vous avez acheté le véhicule et si vous l'avez acheté à un pro ou un particulier ?

Pour être reconnu comme un vice caché vous devez démontrer à l'aide d'une expertise que le problème existait déjà au moment de l'achat. Peu importe que le vendeur était au courant ou pas.

Si vous avez acheté le véhicule récemment chez un pro faites plutôt jouer la garantie légale de conformité.

Par dudu27

ce vehicule a ete achete d'occasion le 26/01/2019 a 128418 apres d'un garage
un controle technique a ete fait le 22/012 a 140314 et un entretien avec vidange le 24/12/2021 aucune remarque par les deux professionnels
je reste a votre disposition pour de plus ample renseignements merci a l'avance

Par AGeorges

Bonjour Dudu,

Un problème de Joint de culasse est rarement un problème de premier niveau. C'est, le plus souvent la conséquence du manque de refroidissement du moteur. Il y a donc diverses raisons, la première étant un niveau de liquide de refroidissement insuffisant, ce qui se vérifie facilement et régulièrement (on parle de 5000 kms). Le symptôme du moteur qui chauffe se voit sur le cadran de température.

Sauf cas très particulier, vous aurez bien du mal à faire accepter un tel problème comme vice caché.

Mais bien sûr, il n'est pas possible d'être totalement affirmatif.

Par isernon

bonjour,

vous avez acheté ce véhicule d'occasion à 128418 km en janvier 2019, le défaut est survenu à 148000 km soit après avoir roulé 20000 km et 4 ans après, entre-temps il y a eu un contrôle technique et une révision qui n'ont détecté aucun défaut.

donc il n'existe pas de vice caché qui est un défaut qui doit exister lors de votre achat.

salutations